

Conditions générales

Article 1

Du fait de la commande, le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter même si celles-ci sont contraires à ses propres conditions générales ou particulières.

Toute modification des présentes conditions générales devra faire l'objet d'un écrit signé par nous et laissera le texte de celles-ci inchangé pour le surplus.

Article 2

Nos factures sont payables au comptant, en espèces à notre siège uniquement ou par virement bancaire.

Toute somme non payée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt calculé au taux de 1% par mois et sera majoré d'une indemnité forfaitaire égale à 20% avec un minimum de 75 euros.

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité de l'ensemble des montants facturés.

Article 3

En cas de litige, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.